

## Participation des lycéens aux Etats Généraux de la bioéthique

Une grande consultation nationale est ouverte sur des questions de bioéthique majeures pour notre société. Les Etats généraux de la bioéthique, organisés par le Comité consultatif national d'éthique (CCNE) ouvrent l'espace du débat public pour le renouvellement des lois de bioéthique, légalement requis tous les 7 ans. Il y a là une double originalité : le principe législatif du renouvellement périodique de la loi, et la consultation très large dont elle est l'objet.

Pour l'Education Nationale, cette consultation est l'occasion de faire identifier et expliciter, par les élèves, les valeurs éthiques et les principes civiques en jeu, ainsi que de développer leur esprit critique et leur jugement, en montrant qu'il est essentiel que ce dernier soit éclairé sur les termes du débat et son application dans des matières de droit qui sont en même temps des matières sociales. Rien n'est donc plus cohérent avec notre objectif de former des citoyens éclairés qu'une participation de nos élèves à cette consultation.

Si une simple information des équipes eut pu suffire en première intention, on peut compter qu'un fort encouragement institutionnel, par la voie des inspections et des CAVL, les y engagera plus fortement encore. Aussi, nous vous proposons d'inviter vos professeurs à organiser la participation de leurs élèves à cette consultation nationale, en lien avec le chef d'établissement et le CVL, sous la forme de votre choix. On peut également imaginer des temps forts sous la forme de rencontres entre des professionnels et les lycéens mis en situation de débattre avec eux.

Si vous souhaitez nous faire remonter le résultat de vos travaux sur une ou plusieurs des neuf questions ouvertes à la consultation, nous en ferons la synthèse et la publierons sur le site dédié : <https://etatsgenerauxdelabioethique.fr>.

### Les 9 questions :

- 1) l'avancée de la recherche dans les domaines de la reproduction, du développement embryonnaire et des cellules souches et le respect dû à l'embryon comme personne potentielle ;
- 2) les techniques de séquençage et d'ingénierie génomique et les prémises d'une médecine prédictive ;
- 3) les dons et transplantations d'organes ;
- 4) les données de santé, notamment au regard du développement des objets connectés et des risques d'atteintes à la vie privée ;
- 5) l'intelligence artificielle et les robots et la responsabilité des professionnels de santé vis-à-vis de leur utilisation ;
- 6) les neurosciences au regard du développement des techniques d'imagerie ;
- 7) la relation santé-environnement et les responsabilités scientifiques et techniques de l'homme ;
- 8) la procréation (PMA, GPA, etc.) ;
- 9) la fin de vie (question sur la légalisation de l'assistance au suicide, politiques d'accompagnement pour les malades en fin de vie).